

Éditorial

Le jeudi 5 septembre 2024, le président Macron a décidé de nommer Michel Barnier Premier ministre. Plusieurs fois ministre et commissaire européen, il est un fervent partisan des politiques de rigueur et de privatisation. Il considère ainsi qu'à l'Éducation nationale, « les fonctions support et l'administration sont plus lourdes chez nous que partout ailleurs ». Autrement dit, il faut dégraisser !

Comme Jean-Michel Blanquer et tous les ministres de M. Macron, c'est un partisan de l'autonomie des établissements avec des chefs d'établissement qui recrutent les enseignants.

Territorialisation de l'Éducation nationale, apprentissage à 14 ans... le président Macron confirme sa volonté de poursuivre ses attaques contre la jeunesse et les travailleurs en s'asseyant sur les aspirations majoritaires !

Confrontés aux conditions d'une rentrée désastreuse, les personnels se réunissent dans leurs écoles, leurs établissements, leurs services et établissent leurs revendications.

Plus que jamais, la FNEC FP-FO a soutenu les personnels et ses syndicats qui avaient décidé de se saisir de toutes les mobilisations et de rejoindre les manifestations du 7 septembre, aux côtés des organisations de jeunesse, pour faire valoir les revendications, à commencer par :

- ▶ Abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne !
 - ▶ Maintien des missions spécifiques du réseau AEFÉ, Non au bornage des contrats !
 - ▶ Augmentation des salaires pour tous (détachés et contrats locaux) ! 10% d'augmentation du point d'indice tout de suite !
 - ▶ Abrogation du « choc des savoirs » et de toutes les contre-réformes !
 - ▶ Annulation de toutes les coupes budgétaires et des suppressions de postes !
 - ▶ Cessez-le-feu en Palestine comme en Ukraine et l'arrêt du génocide à Gaza ! Arrêt des livraisons d'armes !
- Des rassemblements ont eu lieu à Freiburg, Munich, Barcelone, Cali, Londres, Dublin, notamment.

Rappelons-nous que M. Macron n'avait pas bougé même face aux formidables journées d'action lors de la bataille des retraites. Macron n'a pas bougé après sa défaite aux dernières élections. Alors que faut-il faire pour se faire entendre et respecter ? Que faut-il faire pour faire avancer les revendications ?

Nous avions employé une expression lors du mouvement des retraites : « Mettre le pays à l'arrêt ! »

N'est-ce pas de cette option dont il faut discuter ? Est-ce qu'il y a d'autre solution ?

Bon courage pour cette rentrée 2024 où la FNEC FP-FO sera particulièrement attentive, comme d'habitude, à la défense des droits et acquis.

N'hésitez pas à nous contacter et à adhérer :

<https://www.fo-fnecfp.fr/adhesion/>



INFOS PRATIQUES AEFÉ

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DÉTACHÉS SUR MISSIONS D'ENCADREMENT ET DE FORMATION (CATÉGORIES 1 ET 2) POUR LA RENTRÉE 2025

La campagne de recrutement des catégories 1 et 2 (personnels d'encadrement et de formation : ex-expatriés) a débuté le 5 septembre 2024 et durera jusqu'au 30 septembre 2024 (saisie en ligne). Le dossier, sans les avis hiérarchiques, doit être renvoyé à l'AEFE pour le 5 octobre 2023 selon les modalités indiquées sur le dossier de candidature. La liste définitive des postes vacants et susceptibles de l'être est publiée à partir du 5 septembre 2024.

Postes à pourvoir de détachés sur missions de formation :

<https://aefe.gouv.fr/fr/contrats-detaches/missions-de-formation>

Postes à pourvoir de détachés sur missions d'encadrement :

<https://aefe.gouv.fr/fr/contrats-detaches/mission-d-encadrement>

Le décret n° 2022-896 du 16 juin 2022 remplace le décret 2002-22 pour les personnels détachés. [LIRE](#)

Le BOEN n° 32 du 29 août 2024 précise les différents types de postes, les modalités de candidature, les conditions de recrutement pour les différentes catégories de personnel, les modalités de détachement, l'accompagnement des personnels et la valorisation des compétences, ainsi que le calendrier des différents recrutements et en annexe le formulaire de demande de détachement. Il est rappelé que le détachement n'est pas de droit. [LIRE](#)

Pour toutes les catégories de personnels :
Il faut être titulaire de l'Éducation nationale.

Le site de l'AEFE ayant changé, les informations sont à trouver sur les liens propres à chaque catégorie de personnel. Pour la constitution des dossiers et les avis : consulter les liens des types de poste ci-dessous. Les postes vacants ou susceptibles de l'être sont aussi publiés :

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS POUR LES PERSONNELS DE DIRECTION :

<https://aeфе.gov.fr/fr/recrutement/recrutement-des-detaches-sur-mission-dencadrement/personnels-de-direction>

Dépôt des dossiers : saisie en ligne puis envoi du dossier.	<p>Sur un serveur dédié : https://upg-prod-sirh.aefe.fr/psc/PRDERC/EMPLOYEE/PSFT_HR/c/AEF_ERECRUTEMENT_MNU.AEF_ER_IDENTIC_PNG?&languageCd=FRA&</p> <p>Entre le 5 et le 30 septembre 2024.</p> <p>Le dossier, sans les avis hiérarchiques, doit être renvoyé à l'AEFE et aux services centraux du MENJ pour le 4 octobre 2024 selon les modalités indiquées sur le dossier de candidature.</p>
Entretiens :	<p>Pour les personnels de direction en poste à l'étranger du 13 au 16 janvier 2025.</p> <p>Personnels de direction en fonction en France : du 20 janvier au 6 février 2025.</p>
Commission paritaire consultative centrale : /CCPC	25 février 2025

Les candidats et candidates (en poste en France ou à l'étranger) envoient leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives (sans la page des avis) en un seul fichier PDF via le [site France transfert](#) :

- à l'AEFE, à l'adresse : recrutperdir.aefe@diplomatie.gouv.fr
- au MENJ – direction de l'encadrement, à l'adresse : perdiretranger@education.gouv.fr

En parallèle, les personnels en poste en France envoient leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives à leur IA-DASEN qui, après avis, le transmet au recteur ou à la rectrice d'académie. Le recteur ou à la rectrice d'académie transmet uniquement la page des avis à l'AEFE (à l'adresse recrutperdir.aefe@diplomatie.gouv.fr) et au MENJ – direction de l'encadrement (à l'adresse perdiretranger@education.gouv.fr) en précisant le nom et prénom du candidat dans l'objet du message.

En parallèle, les personnels en poste à l'étranger adressent leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives au COCAC qui, après avis, le transmet à l'ambassadeur ou l'ambassadrice. L'ambassadeur ou l'ambassadrice envoie la page des avis au bureau du recrutement de l'AEFE (à l'adresse recrutperdir.aefe@diplomatie.gouv.fr) et au MENJ – direction de l'encadrement (à l'adresse perdiretranger@education.gouv.fr) en précisant le nom et prénom du candidat dans l'objet du message.

N'hésitez pas à contacter la FNEC FP FO pour le suivi de vos candidatures !

fnecfp@fo-fnecfp.fr

CALENDRIER PRÉVISIONNEL POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS :

<https://aeфе.gov.fr/fr/recrutement/recrutement-des-detaches-sur-mission-dencadrement/personnels-administratifs-et-financiers>

Dépôt des dossiers : saisie en ligne puis envoi du dossier.	<p>Sur un serveur dédié : https://upg-prod-sirh.aefe.fr/psc/PRDERC/EMPLOYEE/PSFT_HR/c/AEF_ERECRUTEMENT_MNU.AEF_ER_IDENTIC_PNG?&languageCd=FRA</p> <p>Le dossier, sans les avis hiérarchiques, doit être renvoyé à l'AEFE et aux services centraux du MENJ pour le 4 octobre 2024 selon les modalités indiquées sur le dossier de candidature.</p>
Entretiens :	Du 13 au 22 janvier 2025
Commission paritaire consultative centrale /CCPC	10 février 2025

Les candidats et candidates (en poste en France ou à l'étranger) envoient leur dossier, accompagné de toutes les pièces justificatives (sans la page des avis) en un seul fichier PDF

- via le [site France transfert](#) :
- à l'AEFE à l'adresse : recrutadmin.aefe@diplomatie.gouv.fr

En parallèle, les personnels en poste en France envoient leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives au recteur ou à la rectrice d'académie.

Le recteur ou la rectrice d'académie transmet après avis :

- uniquement la page des avis à l'AEFE (à l'adresse recrutadmin.aefe@diplomatie.gouv.fr) en précisant le nom et prénom du candidat dans l'objet du message,
- l'ensemble du dossier au MENJ - DGRH C2-1 - 72, rue Regnault 75243 PARIS Cedex 13.

En parallèle, les personnels en poste à l'étranger adressent leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives au COCAC, qui après avis transmettra à l'ambassadeur ou l'ambassadrice. L'ambassadeur ou l'ambassadrice transmet après avis :

- uniquement la page des avis à l'AEFE (à l'adresse recrutadmin.aefe@diplomatie.gouv.fr) en précisant le nom et prénom du candidat dans l'objet du message,
- l'ensemble du dossier au MENJ - DGRH C2-1 - 72, rue Regnault 75243 PARIS Cedex 13.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS POUR LES PERSONNELS DÉTACHÉS SUR MISSIONS DE FORMATION

Les personnels recrutés :

Formateurs du premier degré [conseillères ou conseillers pédagogiques auprès de l'IEN (CPAIEN) et enseignants maîtres formateurs en établissement (EMFE)] :

<https://aeфе.gov.fr/fr/recrutement/recrutement-des-detaches-sur-missions-de-formation/premier-degre>

Enseignants formateurs du second degré (EF2D) :

<https://aeфе.gov.fr/fr/recrutement/recrutement-des-detaches-sur-missions-de-formation/second-degre>

Dépôt des dossiers : saisie en ligne puis envoi du dossier.	Sur un serveur dédié : https://upg-prod-sirh.aefe.fr/psc/PRDERC/EMPLOYEE/PSFT_HR/c/AEF_ERECRUTEMENT_MNU.AEF_ER_IDENTIC_PNG?&languageCd=FRA avant le 30 septembre 2024 Envoi du dossier pour le 4 octobre 2024 à l'AEFE.
Entretiens :	Du 5 au 19 février 2025 pour les EF2D (second degré) ; Du 23 janvier au 14 février 2025 pour les personnels du premier degré.
Commission paritaire consultative centrale / CCPC	27 février pour les EF2D ; 27 février 2025 pour les personnels du premier degré

Pour les enseignants du secondaire :

Les candidats et candidates (en poste en France ou à l'étranger) envoient leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives (sans la page des avis) en un seul fichier PDF au bureau du recrutement :

- via le [site France transfert](#).
- à l'adresse : recrut2degform.aefe@diplomatie.gouv.fr

Pour les enseignants du primaire :

Les candidats et candidates (en poste en France ou à l'étranger) envoient leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives (sans la page des avis) en un seul fichier PDF au bureau du recrutement :

- via le [site France transfert](#).
- à l'adresse : recrut1degform.aefe@diplomatie.gouv.fr

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS POUR LES DIRECTEURS OU DIRECTRICES D'ÉCOLE

Dépôt des dossiers : saisie en ligne puis envoi du dossier.	Sur un serveur dédié : https://upg-prod-sirh.aefe.fr/psc/PRDERC/EMPLOYEE/PSFT_HR/c/AEF_ERECRUTEMENT_MNU.AEF_ER_IDENTIC_PNG?&languageCd=FRA avant le 30 septembre 2024 Envoi du dossier pour le 4 octobre 2024 à l'AEFE.
Entretiens :	Du 5 au 19 février 2025 pour les EF2D (second degré) ; Du 23 janvier au 14 février 2025 pour les personnels du premier degré.
Commission paritaire consultative centrale / CCPC	27 février pour les EF2D ; 27 février 2025 pour les personnels du premier degré

Les candidats et candidates (en poste en France ou à l'étranger) envoient leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives (sans la page des avis) en un seul fichier PDF au bureau du recrutement :

- via le [site France transfert](#).
- à l'adresse : recrut1degdirform.aefe@diplomatie.gouv.fr

En parallèle, les personnels en poste en France envoient leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives à l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN). L'IEN, après avis, transmet le dossier à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale (IA-DASEN). L'IA-DASEN transmet uniquement la page des avis au bureau du recrutement à l'adresse : recrut1degdirform.aefe@diplomatie.gouv.fr en

précisant le nom et le prénom du candidat dans l'objet du message. En parallèle, les personnels en poste à l'étranger adressent deux copies de leur dossier accompagné toutes les pièces justificatives :

- **1^{er} copie** : à leur chef d'établissement qui après avis le transmet à l'IEN de résidence qui son tour, après avis également, l'adresse au conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC)
- **2^e copie** : à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale (IA-DASEN) de leur département de rattachement. Celui-ci envoie la page des avis au bureau du recrutement à l'adresse : recrut1degdirform.aefe@diplomatie.gouv.fr en précisant le nom et le prénom du candidat dans l'objet du message.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS POUR LES INSPECTRICES OU INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE (IEN)

<https://aefe.gouv.fr/fr/recrutement/recrutement-des-detaches-sur-mission-dencadrement/inspecteurs-inspectrice-education-nationale-ien>

Dépôt des dossiers : saisie en ligne puis envoi du dossier.	Sur un serveur dédié : sirh.aefe.fr/psc/PRDERC/EMPLOYEE/PSFT_HR/c/AEF_ERECRUTEMENT_MNU.AEF_ER_IDENTIC_PNG?&languageCd=FRA avant le 30 septembre 2024 le dossier, sans les avis hiérarchiques, doit être renvoyé à l'AEFE et aux services centraux du MENJ pour le 4 octobre 2024 selon les modalités indiquées sur le dossier de candidature.
Entretiens :	16 et 17 décembre 2024.
Commission paritaire consultative centrale / CCPC	25 février 2025

Les candidats et candidates (en poste en France ou à l'étranger) envoient leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives (sans la page des avis) en un seul fichier PDF via [site France transfert](#)

- à l'AEFE, à l'adresse : recrutIENr.aefe@diplomatie.gouv.fr
- au MENJ, à l'adresse : julien.seffray@education.gouv.fr

En parallèle, les personnels en poste en France envoient leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives à leur IA-DASEN qui, après avis, le transmet au recteur ou à la rectrice d'académie. Le recteur ou à la rectrice d'académie transmet uniquement la page des avis à l'AEFE (à l'adresse recrutIEN.aefe@diplomatie.gouv.fr) et au MENJ (à l'adresse julien.seffray@education.gouv.fr) en précisant le nom et prénom du candidat dans l'objet du message. En parallèle, les personnels en poste à l'étranger adressent leur dossier accompagné de toutes les pièces justificatives au COCAC qui, après avis, le transmet à l'ambassadeur ou l'ambassadrice. L'ambassadeur ou l'ambassadrice envoie la page des avis au bureau du recrutement de l'AEFE (à l'adresse recrutIEN.aefe@diplomatie.gouv.fr) et au MENJ (à l'adresse julien.seffray@education.gouv.fr) en précisant le nom et prénom du candidat dans l'objet du message.

Pour toute question à l'AEFE, voici les coordonnées :

Bureau du recrutement de la DRH de l'AEFE :

1, allée Baco - BP 21509

44015 Nantes

candidature.aefe@diplomatie.gouv.fr

+33 (0)2 51 77 29 23